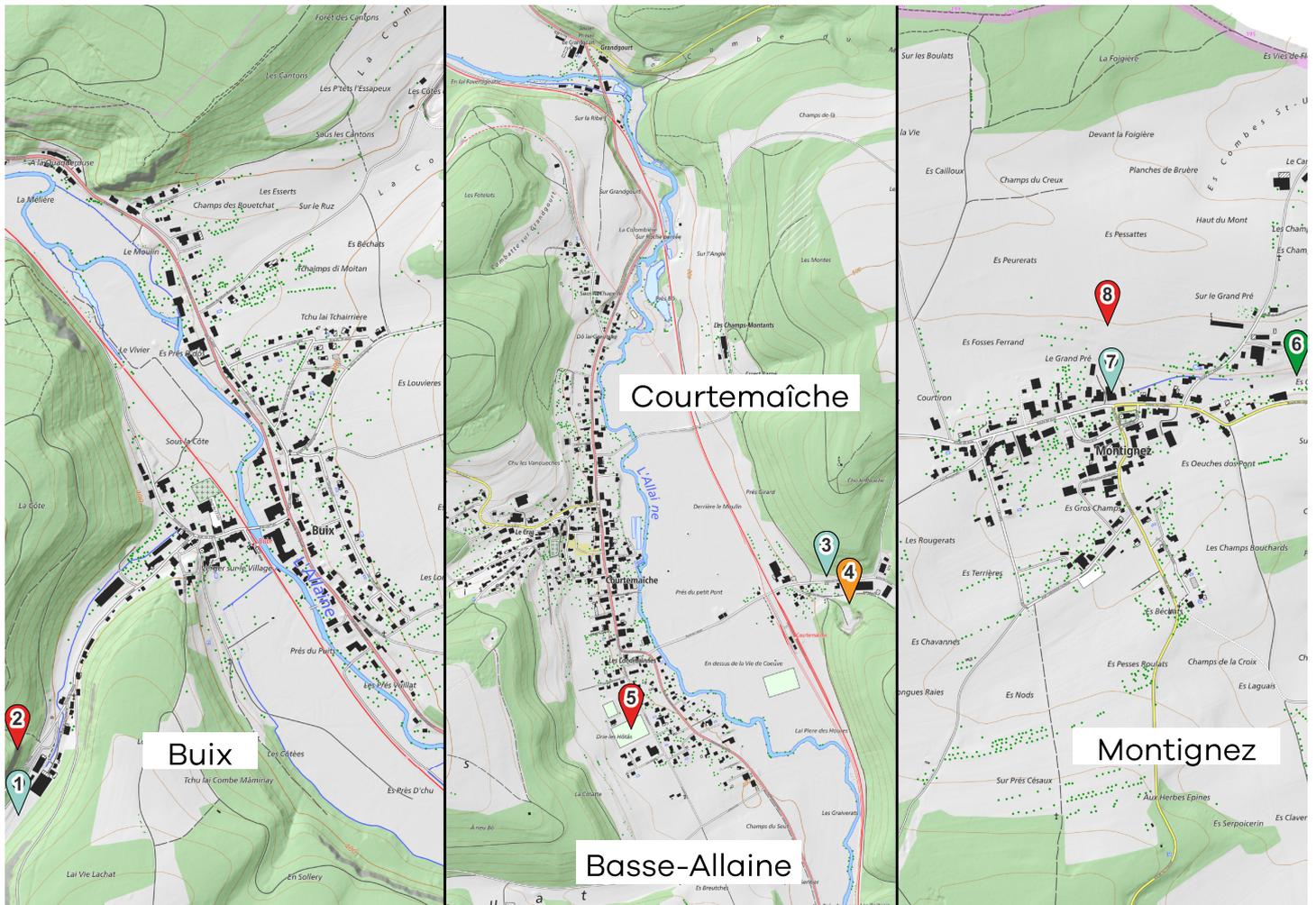




2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Conteneur



Déchèterie



Déchets verts



Ecopoint

Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Basse-Allaine





Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mes CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
lu au ve : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
4 samedis/an de 8h à 11h : Janv. 4 / Avril 5 /
Juillet 5 / Oct. 4

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
lu au ve : 07h à 11h45 et 13h15 à 17h15

Centre Ecotri (Ramseyer) : lu-mer-ve de
13h15 à 17h15
2 samedis par mois de 09h à 11h45 aux dates
suivantes : Janv. 4-18 / Fév. 8-22 / Mars 8-22 /
Avril 12-26 / Mai 10-24 / Juin 7-21 / Juillet 5-19 /
Août 9-23 / Sept. 6-20 / Oct. 4-18 / Nov. 8-22 /
Déc. 6-20

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :

Ch. de Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy
Tous les 3ème lundis du mois de 14h à 17h, en
cas de jour férié, report au 4ème lundi du
mois. Peintures, colles, solvants, détergents,
acides, etc.

Mes ÉCOPOINTS (voir plan)

**Lundi au samedi : 08h00-12h00 &
13h30-18h30**

1 - Buix : verre, papier, carton, boîtes de
consERVE, alu, huiles, dosettes de café,
textiles TEXAID

2 - Buix : moloks sacs poubelle SIDP
seulement

3 - Courtemaîche : verre, papier, carton,
boîtes de conserve, alu, huiles, dosettes de
café, textiles TEXAID

5 - Courtemaîche : moloks sacs poubelle
SIDP

7 - Montignez : verre, papier, carton, boîtes
de conserve, alu, huiles, dosettes de café,
textiles TEXAID

8 - Montignez : moloks sacs poubelle SIDP
seulement.

Prestations de service - Ramassage de déchets à domicile

DDJ Services - Déchetterie et débarras,
services à domicile, tél. 079 933 47 73

Vide-Maison Vincent Nusbaumer, débarras,
tél. 078 632 87 28.

Contact et infos

Basse-Allaine

Administration communale
2923 Courtemaîche
Tél. 032 466 14 70
administration@basse-allaine.ch
www.basse-allaine.ch

Mes AUTRES POINTS DE COLLECTE (voir plan)

4 - Courtemaîche : dès le 01.01.2025

Encombrants, déchets intertes ménagers,
branches, déchets de coupe d'arbre, haies,
bois propre, bois traité, les 1er et 3ème
samedis du mois de 9h00 à 11h30 et de
13h30 à 16h00.

6 - Montignez, Ferme Petits Prés, Famille

Etique : compost et gazon uniquement
mercredi de 14h à 19h et samedi de 15h à 19h.

Lien vers le site internet de la commune



SACS-POUBELLE ou CONT. PUCES

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à
déposer dans les conteneurs (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L avec puce.

Les tournées concernant les conteneurs
pucés restent en place comme les autres
années, soit : pour Buix et Montignez le jeudi
et pour Courtemaîche le mardi.

Info déchets

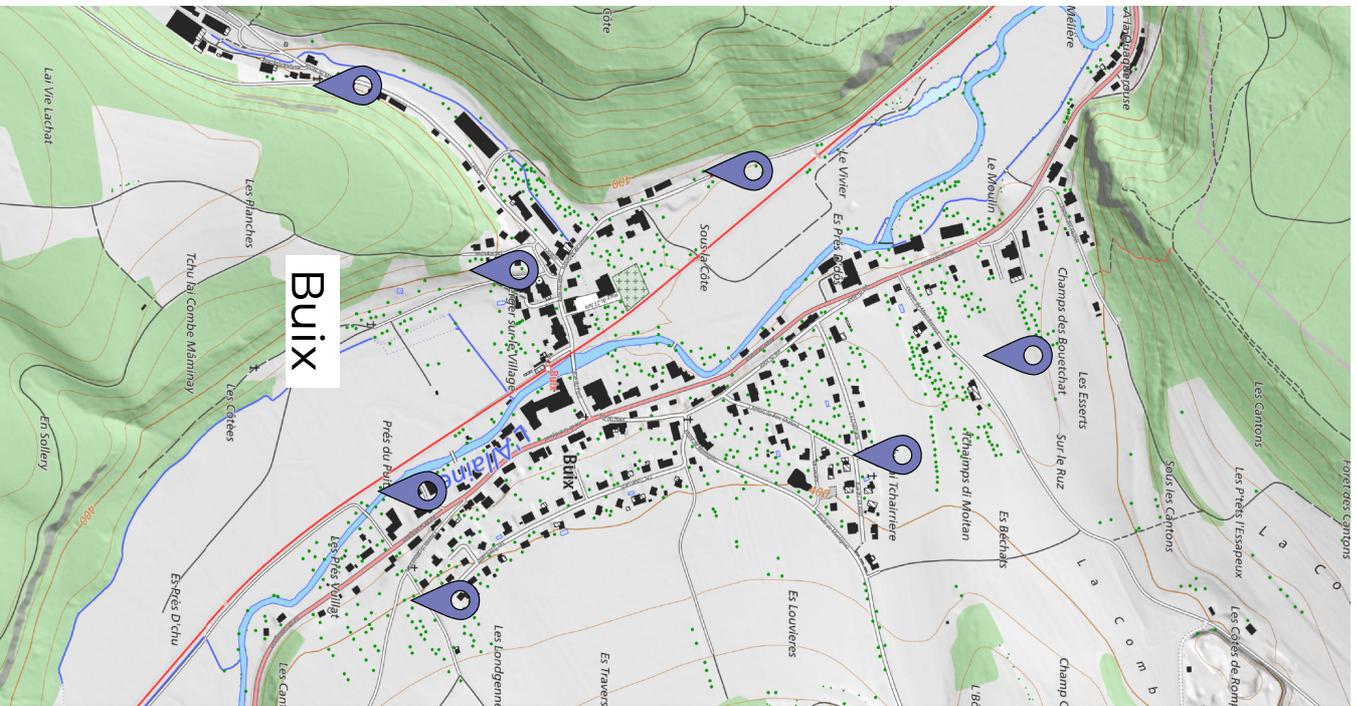
Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)

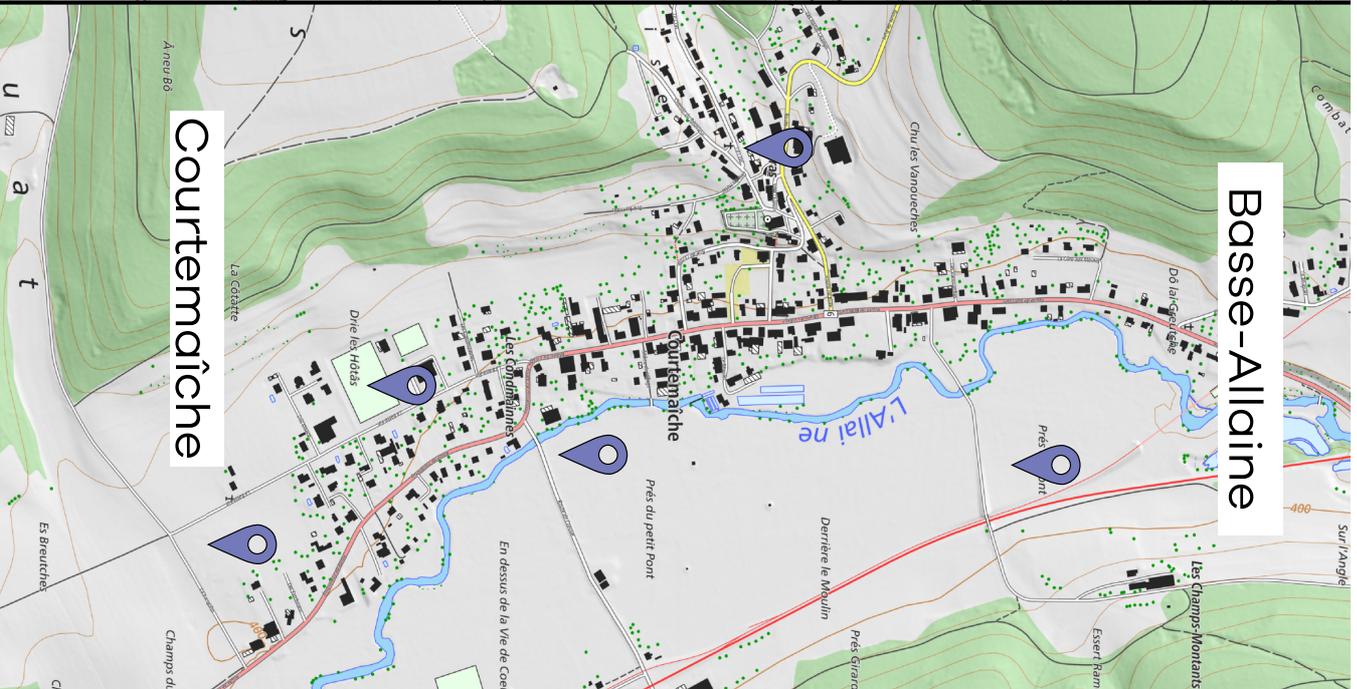


LA LITIÈRE DES CHATS SOUILLÉE PAR LES CROTTES
ET LES URINES DE CHATS DOIT ÊTRE ÉLIMINÉE DANS
LES SACS POUBELLE POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE
ET DE MALADIES INFECTIEUSES.

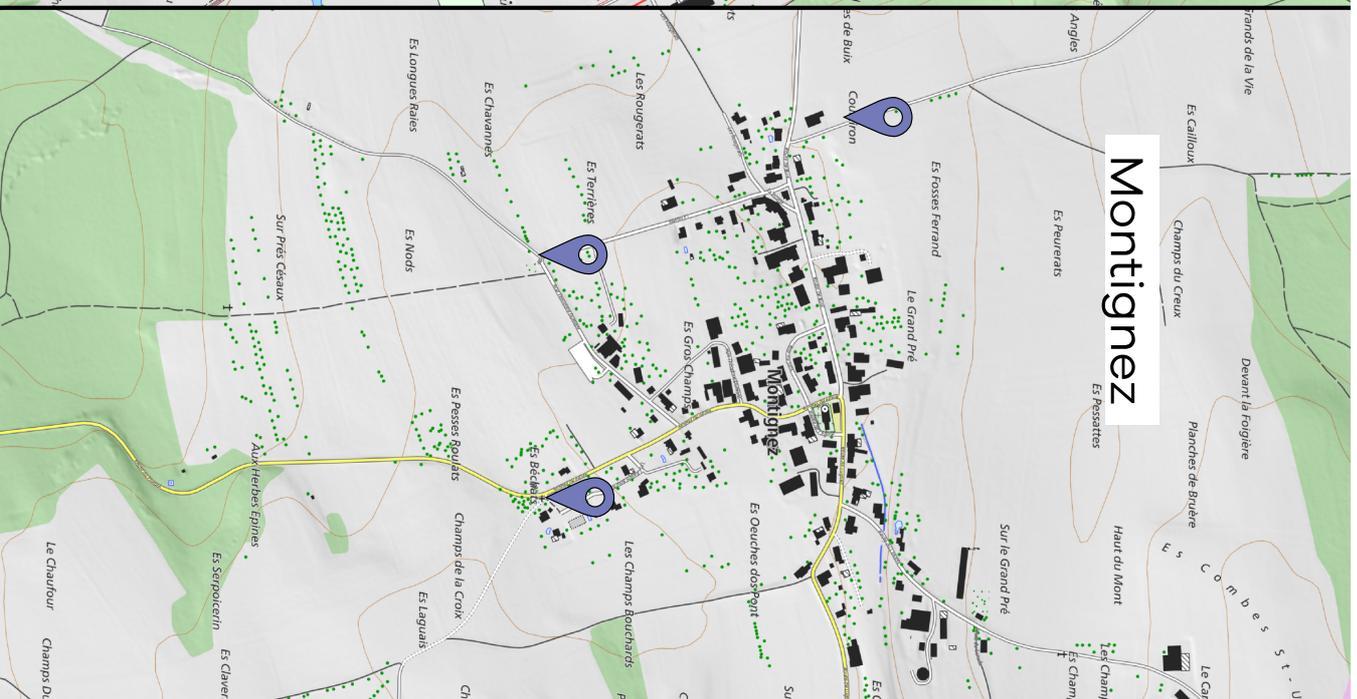




Buisse



Courtemaîche



Montigniez





Comment bien trier ?



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



Aluminium et boîtes de conserve

Aux points de collecte des 3 villages, soit n°1, 3 et 7.



Appareils électriques et électroniques

Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



Berlingots / Briques à boissons

Dans des sacs poubelle officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent être recyclés avec le carton.



Bois

Pour les 3 villages. Déchetterie n°4 Courtemaîche.



Bois non traité

Branches, déchets de coupe d'arbre, haies, bois propre. Pour les 3 villages, déchetterie n°4 Courtemaîche.



Bois traité

Pour les 3 villages, déchetterie n°4 Courtemaîche.



Capsules Nespresso (aluminium)

Aux points de collecte des 3 villages, soit n°1, 3 et 7.



Carton propre

Aux points de collecte des 3 villages, soit n°1, 3 et 7.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP (si >1m3 peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Déchets compostables ménagers Montignez, Ferme des Petits Prés, Famille Etique : compost et gazon uniquement.

Horaires : mercredi de 14h00 à 19h00 et samedi de 15h00 à 19h00.



Déchets encombrants combustibles

Pour les 3 villages, déchetterie n°4 Courtemaîche.



Déchets inertes (petites quantités)

Aux centres de tri (voir infos générales). Pour les 3 villages, déchetterie n°4 Courtemaîche.



Déchets spéciaux des ménages

Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème sur 3ème férié de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032 466 33 66.



Dépouilles d'animaux

Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079 816 33 67. Si urgence police tél. 032 465 77 22.



Ferraille (objets métalliques)

Pour les 3 villages, déchetterie n°4 Courtemaîche.



Flacons en plastique avec bouchon

Dans les sacs officiels de 17 à 110 litres. Egalement dans certains points de vente.



Huiles minérales et végétales

Aux points de collectes des 3 villages, soit n°1, 3 et 7. **Excepté la graisse à rôtir figée à éliminer avec les ordures ménagères (ex : graisse de coco).**



Médicaments

Aux points de vente.



Ordures ménagères sacs SIDP

Containers/Moloks dans les 3 villages. Points de collecte n°2, 5 et 8.



Papier

Aux points de collecte des 3 villages, soit n°1, 3 et 7.



PET

Aux points de vente.



Piles et accumulateurs

Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



Plastiques agricoles

Aux centres de tri (voir infos générales).

Les types de déchets



Pneus

Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Admis avec les biodéchets, sauf les restes de viande, volaille, poissons ainsi que les os, arêtes et carcasses qui doivent être mis dans les sacs officiels SIDP.



Sagex payants

Déchet. Courtemaîche, petits vol., 160 lt=CHF 5.-/250 lt=CHF 7.-, sacs de 500lt vendus sur site CHF 15.20/sac payable sur place. Long. max. 200 cm, dim. supérieure à 50x50x50 cm et 50 kg au max. Vol. sup. chez Loca.



Textiles et chaussures

Aux points de collecte des 3 villages, soit n°1, 3 et 7.



Tubes lumineux (néon) / LED

Aux points de vente ou aux centres de tri (voir infos générales).



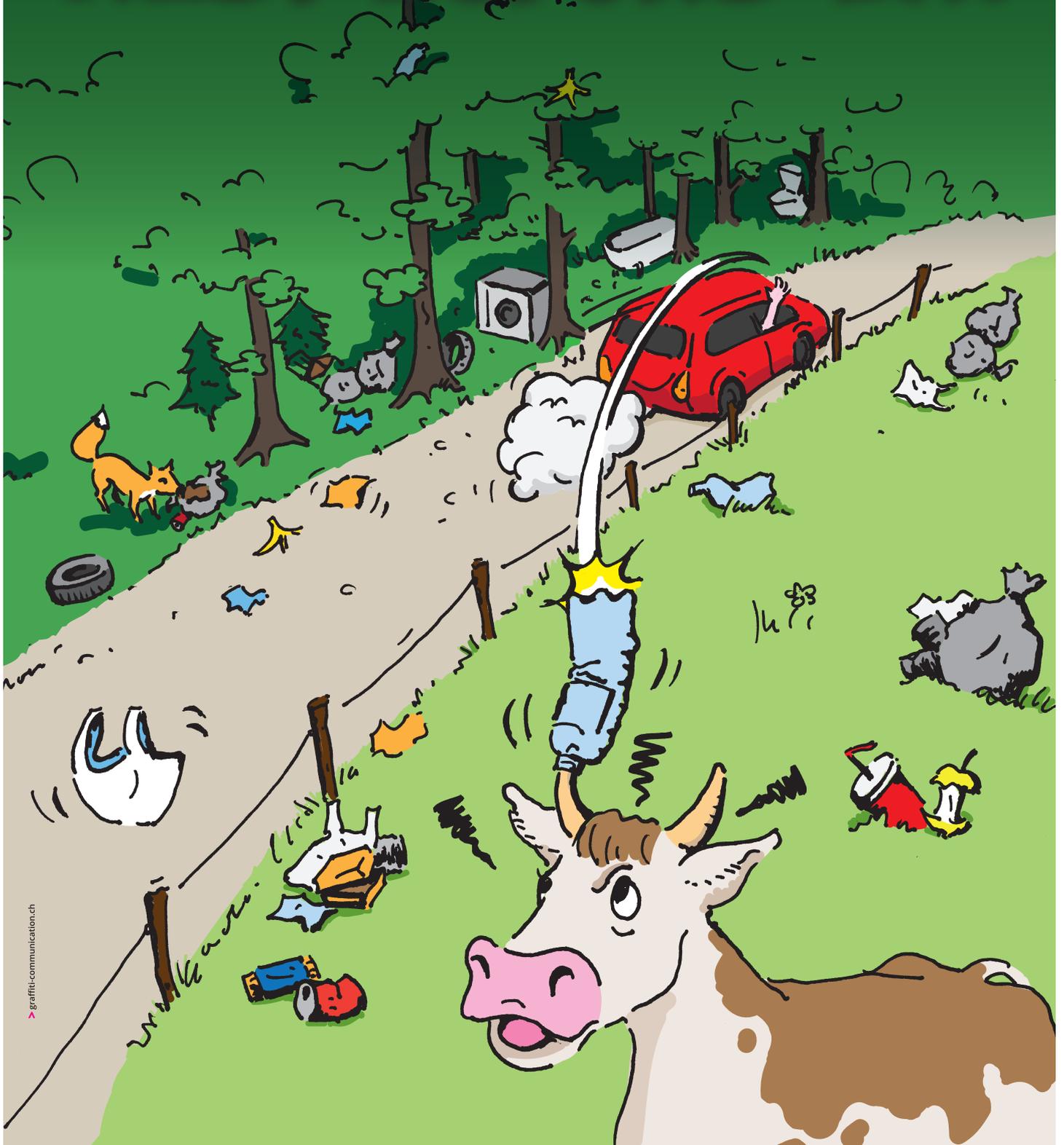
Verre

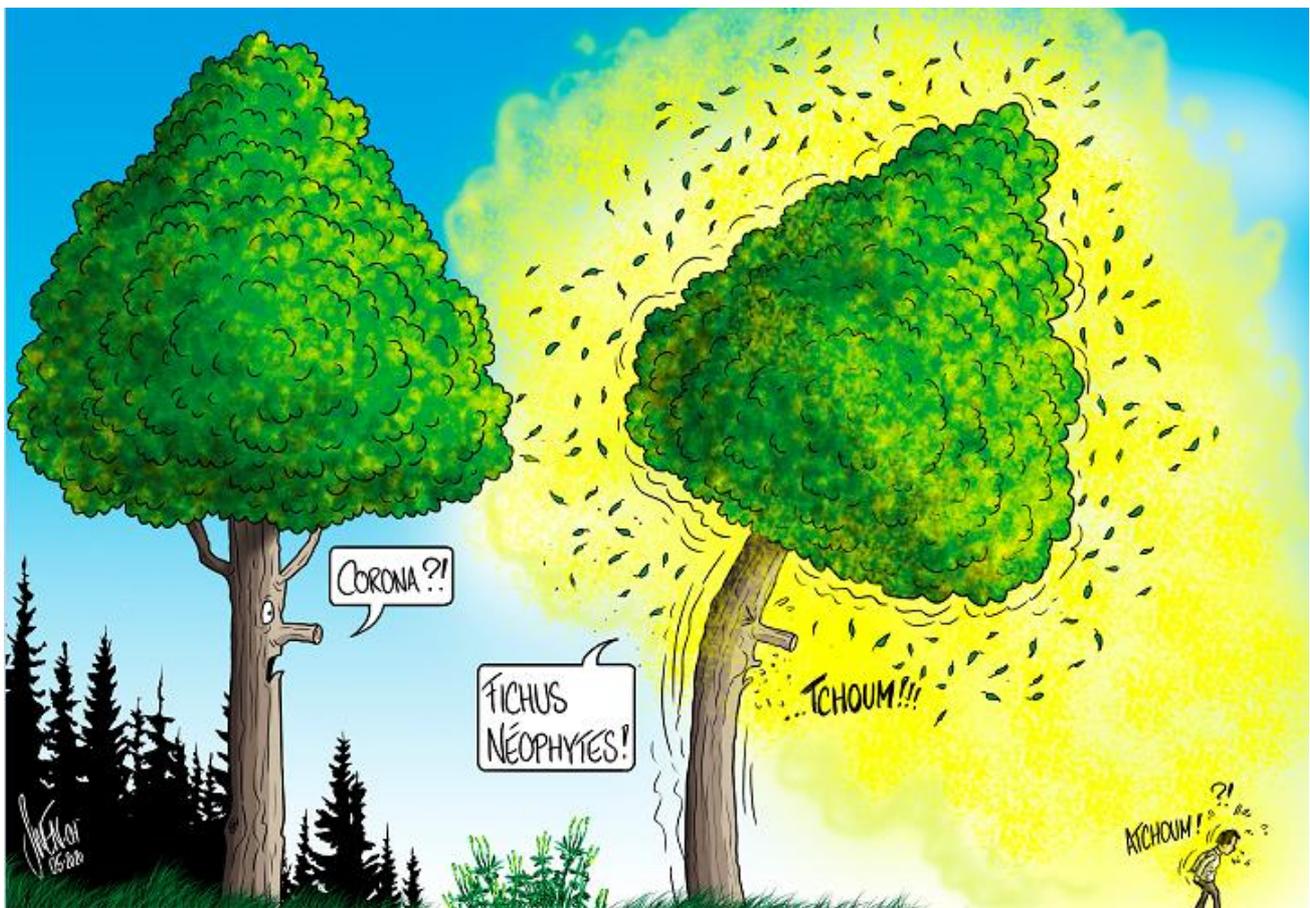
Aux points de collecte des 3 villages, soit n°1, 3 et 7.

LA NATURE

N'EST PAS NOTRE POUBELLE,

RESPECTONS-LA!





DECHETS VERTS - Merci de ne pas jeter vos rebuts de jardin en forêt et de les confier à la déchetterie

Des plantes exotiques, originaires des quatre coins du monde, envahissent en maints endroits la forêt. On les appelle «néophytes». Comme l'écosystème forestier en souffre et qu'il constitue un terrain d'accueil pour ces nouvelles arrivantes en pleine expansion, une lutte systématique est nécessaire. Les néophytes engendrent des coûts considérables pour les propriétaires de forêts.

Toute plante importée après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb est appelée « néophyte », littéralement «nouvelle plante». La pomme de terre en est une. Parmi ces nouvelles venues, seules sont problématiques celles qui sont envahissantes et qui colonisent spontanément des milieux naturels comme la forêt ou les berges de cours d'eau.

Les plantes ornementales exotiques agrémentent et enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles se retrouvent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaine...

Les fleurs s'épanouissent toute la belle saison dans nos jardins. Mais bien des jardiniers amateurs l'ignorent: quoique très beaux, certains végétaux d'ornement venus de loin constituent un sérieux danger. Ils n'ont pas chez nous de concurrents naturels, ils se propagent facilement au-delà des clôtures du jardin et évincent des espèces locales précieuses. Ils propagent aussi des maladies et des parasites. La forêt est particulièrement touchée.

L'effet peut être fatal si de telles néophytes se mêlent à l'écosystème forestier sous forme de déchets de jardin. Une fois dans le milieu naturel, elles sont difficiles, coûteuses à éliminer par les propriétaires et les professionnels forestiers. Stopper la prolifération de ces plantes étrangères est même impossible en certains endroits. Elles s'étendent de manière incontrôlée pour former des peuplements denses privant d'autres plantes, et notamment les jeunes arbres, d'espace et de lumière.

Il ne faut donc pas jeter de déchets de jardin en forêt. Jamais! Même si, visuellement, les résidus de taille se distinguent parfois peu des branchages de la dernière coupe de bois, même s'il ne s'agit pas de néophytes mais de simples déchets de gazon ou de mottes de fleurs de balcon. En effet, ce type de déchets verts est une nuisance pour les forêts, car ils contiennent des fertilisants ou des organismes étrangers tels que des virus, des bactéries ou des champignons qui s'introduisent dans l'écosystème..